

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre le 5 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

11/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Section de fonctionnement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 350 104 €

Section d'investissement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 148 246.37 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance



Acte publié le : 11/04/2024

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20240405-D11-2024-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024